

Première demande ou renouvellement de carte européenne d'arme à feu (CEAF), ajout ou retrait d'arme(s) sur celle-ci

Inutile de vous déplacer en préfecture votre carte vous sera transmise par courrier

Le code de la sécurité intérieure (dans le cadre d'**une première demande, d'un renouvellement ou d'ajout d'une arme déjà autorisée, déclarée ou enregistrée**) prévoit que les demandes de cartes européennes d'armes à feu doivent comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire « Cerfa » n° 10832*03 renseigné, téléchargeable sur le site service public à l'adresse suivante <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1498.xhtml> **dans le cadre d'une prorogation ou d'une modification, présenter la carte en cours**
- La copie d'une pièce d'identité du demandeur en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (de type facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe, internet, box...); si vous êtes hébergé : la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant, l'attestation d'hébergement et un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois,
- 2 photos d'identité homologuées identiques et récentes (uniquement pour une première demande)
- Copie des autorisations de détention des armes de catégorie **B** ou des récépissés de déclaration des armes de la catégorie **C**,
- ***Pour des armes en détention libre*** : attestation sur l'honneur de possession d'arme(s) précisant les caractéristiques de l'arme (type « carabine ou fusil », marque, matricule, calibre) ainsi que la date de la détention de l'arme
- ***La copie de votre permis de chasser et le cas échéant la validation de l'année en cours accompagné du justificatif de chasse à l'étranger (attestation sur l'honneur, invitation ...)***

Ou

- ***La copie recto-verso de la licence de tir en cours de validité mentionnant au verso le contrôle médical obligatoire accompagné de la convocation à une compétition à l'étranger.***

Vous nous faites parvenir vos pièces justificatives (accompagnées de vos coordonnées téléphoniques et mail) par courrier à notre adresse postale :

Préfecture des Hauts-de-Seine
Direction des sécurités / Cabinet
Bureau des polices spéciales-Pôle Armes
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Pour nous contacter ou envoyer vos documents numérisés :

pref-armes@hauts-de-seine.gouv.fr

01 40 97 20 00